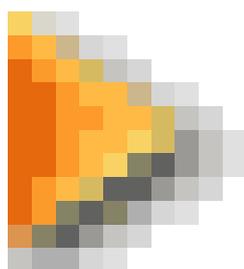


<https://dijon.snes.edu/spip/spip.php?article2097>



Mouvement intra-académique Dijon 2007

Retour au Rectorat des confirmations de demandes : le rectorat prend en compte une demande du SNES



- Technique - Archives - Archivage Mutations -
Date de mise en ligne : lundi 9 avril 2007

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

Suite à l'intervention du secteur Emploi du SNES (S3 Dijon), un courrier électronique officiel a été envoyé à tous les établissements de l'académie par Jean-Marie Sauvageot, chef de la Division des Personnels Enseignants (DPE) au rectorat de Dijon, pour autoriser un **déla**i supplémentaire d'un à deux jours pour le retour au rectorat des confirmations de demandes de mutation des personnels enseignants.

Ce message rappelle que **la date de retour reste fixée au 3 mai**, mais que toutes **les demandes qui arriveraient les 4 et 5 mai** devraient être acceptées et transmises sans délai au rectorat.



Syndicat national des enseignants de Second degré